



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 11ème législature

police judiciaire

Question écrite n° 38902

### Texte de la question

M. Lucien Degauchy appelle la bienveillante attention de M. le ministre de l'intérieur sur les faits suivants : il y a trois ans, le 16 octobre 1996, une jeune fille de Compiègne était retrouvée assassinée en forêt. Malgré une enquête poussée, menée par la police et la justice, aucune piste n'a abouti, désespérant sa famille, ses amis, tous les habitants de notre région et au-delà. Les moyens en personnels de la police judiciaire de Creil restent malheureusement trop faibles pour que le temps suffisant puisse encore aujourd'hui - et tant que son assassin est en liberté - être consacré à cette enquête. Or, la cruelle actualité nous prouve la nécessité absolue de pouvoir toujours mettre en oeuvre le maximum de moyens pour arrêter les auteurs de meurtres. Ainsi, le 16 novembre dernier, dans les mêmes circonstances, le meurtre d'une jeune femme de vingt-six ans a eu lieu à Compiègne. Grâce à la mobilisation des forces de police, cette affaire a pu être solutionnée promptement, l'auteur présumé ayant été appréhendé seulement dix jours plus tard. Il n'en est, hélas ! pas de même pour l'assassinat précédent. Dès lors, il lui demande dans combien de jours la nomination de trois inspecteurs de police supplémentaires, déjà réclamée à plusieurs reprises, sera connue, qui permette enfin de consacrer davantage de temps à cette affaire de meurtre.

### Texte de la réponse

Les deux enquêtes criminelles auxquelles il est fait référence ne sont pas similaires et donc difficilement comparables dans leurs évolutions respectives. Le meurtre constaté le 13 octobre 1996 n'a pu être élucidé, pour l'instant, en l'absence d'éléments d'orientation d'enquête, malgré l'ampleur des investigations entreprises jusqu'à ce jour. A l'issue de l'enquête de flagrance menée par le commissariat de Compiègne, le service régional de police judiciaire de Lille et l'antenne de police judiciaire de Creil, saisis de plusieurs commissions rogatoires, ont réalisé plus de 600 auditions, fait procéder à plus de 160 comparaisons d'empreintes génétiques et dressé plus de 1 000 procès-verbaux. L'enquête se poursuit et le cercle des recherches s'élargit, l'issue favorable de ce type d'investigations ne pouvant résulter que de continuel et patients rapprochements et recoupements. Au-delà de l'antenne de police judiciaire de Creil, cette affaire mobilise l'ensemble du service régional de police de Lille. Elle démontre, une nouvelle fois, que l'élucidation d'une enquête n'est pas directement liée à l'ampleur des moyens mis en oeuvre. S'agissant du meurtre commis le 16 novembre 1999, l'identification très rapide du meurtrier présumé est la conséquence de l'exploitation par le commissariat de Compiègne d'une piste sérieuse, recueillie dès les premières heures des investigations, ainsi que du concours efficace du laboratoire interrégional de police scientifique de Lille, dépendant de la direction centrale de la police judiciaire. La mobilisation des personnels de l'antenne de police judiciaire de Creil a été et reste intense dans l'enquête portant sur le meurtre du 13 octobre 1996. Les effectifs de cette antenne sont restés stables et seront renforcés par l'arrivée prochaine de deux officiers. En 1996, 32 fonctionnaires étaient affectés au détachement de Picardie (composé des antennes d'Amiens et de Creil), 32 également au 1er janvier 2000.

### Données clés

Auteur : [M. Lucien Degauchy](#)

**Circonscription** : Oise (5<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 38902

**Rubrique** : Police

**Ministère interrogé** : intérieur

**Ministère attributaire** : intérieur

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

**Question publiée le** : 20 décembre 1999, page 7233

**Réponse publiée le** : 28 février 2000, page 1335